Accusé de réception en préfecture
095-269501060-20261023-26-12-DE
Date de télétransmission : 30/10/2026
Date de réception préfecture : 30/10/2026

Puiseux
EN FRANCE

EXTRAIT DU PROCES –VERBAL DES DELIBERATIONS DU CCAS DU 23 OCTOBRE 2026 A 18H00

Date de convocation 14/10/2026	**L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois octobre 2026 à 18 heures Le CCAS de la Commune de Puiseux en France s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Mme Marthe MENDY**
Nombre de membres En exercice : 11 Présents : 8 Votants : 11	**Etaient présents : Mme Marthe MENDY-Mme Georges BIRBA-Mme Jihane HADDAR-Mme Nicole BERGERAT-Mme Françoise COCHON-Mme Madeleine GRASSET-Mme Aurelie MUSTIVAR-Mr Jean Bernard CLOUET Pouvoirs : Mr Séjiane RENE à Mme Georges BIRBA-Mme Leila ABBOU à Mme Marthe MENDY- Mme Catherine HERRERO à Nicole BERGERAT-** ***Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121.15 du CGCT, à l'élection d'un(e) secrétaire de séance pris au sein du Conseil Mme Marthe MENDY a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées***

26/12– Colis de fin d'année- personnes âgées

Afin d'offrir les traditionnels colis de fin d'année et après étude de plusieurs devis, Monsieur le Président propose l'offre au meilleur rapport qualité prix :

- Pour les colis : **Colis Gourmand FLEURONS DE LOMAGNE**

  - Colis simple 16 euros
  - Colis double 21 euros

-Pour le repas : **LE SENS DES AVEURS**

Les personnes de moins de 68ans qui souhaitent accompagner leur conjoints, une participation de 50 € leur sera demandé.

Après en avoir délibéré, **à L'UNANIMITE, le Conseil d'administration** :

ACCEPTE de retenir :

- Pour les colis : **Colis Gourmand FELURONS DE LOMAGNE**

  - Colis simple : 16 euros
  - Colis double : 21 euros

-pour le Repas : **LE SENS DES SAVEURS.**

DIT que les dépenses sont prévues au budget 2026

Le Président du C.C.A.S,

Séjiane RENE

Fait et délibéré le 23/10/2026
Extrait certifié conforme au registre des délibérations

- *Le Président certifie exécutoire la présente délibération transmise en sous-préfecture de Sarcelles le*